



Coalition Malienne pour la Cour Pénale Internationale
CM-CPI
Bureau Exécutif National
Route de Koulouba, Porte : 733
Téléphone : (+223) 20 22 51 09

Communiqué de la CM- CPI

La Coalition Malienne pour la Cour Pénale Internationale (CM CPI) conformément à son mandat qui est le combat pour la ratification et la vulgarisation du Statut de Rome déplore vivement le retrait de la Cour Pénale Internationale du Burundi , de l'Afrique du Sud et la Gambie et exprime son inquiétude que ces premiers pas ne soient emboîtés par d'autres Etats hostiles à la Cour.

La CM CPI rappelle que le rôle de la Cour Pénale Internationale n'est pas de se substituer à la justice nationale, elle intervient en complémentarité au système judiciaire national en vertu du principe de subsidiarité.

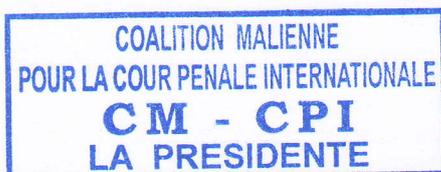
Les crimes et violations graves de droits humains et du droit international humanitaire, les violations sur les femmes, les filles et les enfants ainsi que les paisibles populations méritent que justice soit faite pour tous.

Cette décision du retrait par des trois Etats est en contradiction avec l'esprit de la philosophie des droits de l'homme et freine la promotion de lutte contre l'impunité des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale.

Enfin, cette décision constitue une atteinte grave susceptible de saper les droits des victimes et la légitimité de la justice pénale internationale.

La CM CPI lance un vibrant appel aux OSC maliennes et africaines de se mobiliser pour la promotion de lutte contre l'impunité.

Bamako, le 29 octobre 2016



P/La CM CPI
La Présidente

Mme Doumbia Mama Koité
Chevalier de l'Ordre National du Mali